

# CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

## Procès-verbal Séance du 5 mai 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

**Etaient présents** : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN - S. RALL  
L. ANSELLEM (adjoints) - E. DECOUZ - E. BARTHES - B. CHAUVET  
V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX - F. ROGARD - B. MILCAMP  
F. GUITTON - JP. LAURENSEN - M. KUNG - L. BERONJA - R. SUSS  
C. PABON - M. CERAMI

**Absents excusés** : E. IMOBERSTEG (procuration à JC. CHARLIER) - A. ETCHEBERRY  
(procuration à A. CHARILLON) adjoints - B. GUERQUIN (procuration  
à S. RALL) - D. POURCHER (procuration à M. COIN) - W. GRANDPRE  
(procuration à C. MARTIN) - A. BOUSSER (procuration à  
L. ANSELLEM) - L. GAULIARD (procuration à B. FRAMMERY)  
D. THIERRY

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 07/04/2015
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES :
  - A. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2013-2014
  - B. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES AFFERENTS
- MODULAIRE ECOLE LA BRETONNIERE : DEMANDE AUTORISATION DE TRAVAUX
- PERSONNEL COMMUNAL :
  - A. CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES
  - B. CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES - CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
  - C. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, SAISONNIER D'ACTIVITE ET VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI
  - D. INSTAURATION INDEMNITE ANNUELLE FORFAITAIRE AU TITRE DES FONCTIONS ITINERANTES
- SCOLAIRE : TARIFS TAP A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016
- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- DIVERS :
  - Remerciements pour subventions

## **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommé B. MILCAMPS.

JP. LAURENSEN fait remarquer les absences régulières des conseillers municipaux aux séances du Conseil ainsi qu'aux réunions des Commissions. Il s'interroge également sur la pertinence des horaires de certaines réunions, ne permettant pas aux conseillers municipaux qui travaillent de pouvoir y participer. Madame la Maire répond que l'absentéisme était un problème déjà présent lors du précédent mandat.

## **3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 07/04/2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **a. Commission Associations - Sports du 14/04/2015 (B. FRAMMERY)**

B. FRAMMERY présente les points abordés par la Commission :

- Extension de la salle polyvalente G. Laverrière : visite des membres de la Commission. Il présente les travaux effectués : 4 vestiaires avec douche, une grande salle et des toilettes accessibles aux personnes handicapées. Il ajoute que les règlements d'utilisation des vestiaires et de la grande salle sont en cours de rédaction.
- Réfection des tennis : B. FRAMMERY présente les travaux effectués et à venir sur les 3 courts de tennis (sols, mur d'entraînement, installation d'un club-house). La Commune s'est rapprochée de l'association de Ferney-Voltaire afin de partager leur expérience dans la gestion d'un club de tennis. JP. LAURENSEN rappelle le financement des tennis de Ferney-Voltaire. B. FRAMMERY ajoute que la Commune de Ferney-Voltaire a signé des conventions avec le club de tennis, prévoyant un financement partagé. Mme la Maire précise que la gestion future des tennis de la Commune est encore en cours d'étude.

### **b. Commission Personnel du 16/04/2015 (B. FRAMMERY)**

B. FRAMMERY expose au Conseil que la majorité des points étudiés font l'objet de délibérations lors de la présente séance.

Il ajoute que la Commission a également étudié le remplacement de l'agent de la bibliothèque qui partira en retraite à l'automne 2015. Un remplacement à l'identique est prévu, mais une réflexion sur l'évolution de la bibliothèque et le partenariat avec l'association de lecture est en cours.

### **c. Scolaire - CMJ**

Mme la Maire informe de la date de la prochaine réunion de la Commission scolaire le 21/05/15.

### **d. Commission Action culturelle - Jeunesse du 29/04/2015 (L. ANSELLEM)**

L. ANSELLEM présente les points abordés :

- Festival des cinq continents : il aura lieu du 20 au 30 mai, principalement au cinéma Voltaire. Le 21 mai sera projeté le film « Charlie's country » choisi et sponsorisé par la Commune de Prévessin-Moëns.
- Spectacle Flash dingues : organisé par E. DIGAUD, professeur de musique. Il rassemblera 200 élèves de l'école la Bretonnière à la salle G. Laverrière, accompagnés d'un batteur et d'un pianiste. Il racontera un voyage autour du monde en musique.

- Fête de la musique, le 20 juin : finalisation de la programmation qui se déroulera en 2 temps :
    - des scènes de rue dès 15h sur le parvis de la Maire : l'animation « jouez je suis à vous » permettra la mise à disposition de pianos et des groupes amateurs se produiront (3 se sont inscrits actuellement) ;
    - la soirée au parc du château avec uniquement la scène principale. En 1<sup>ère</sup> partie une animation zumba familiale sera proposée, puis 3 groupes se produiront : tout d'abord un groupe de rock français, un artiste genevois et enfin un groupe de musiciens genevois.
      - Vide grenier : il aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre sur le parvis de la Mairie, avec 120 emplacements disponibles. Les inscriptions commenceront début juin.
      - Fête des quartiers, le 29 mai : les quartiers de la Commune seront reconstitués le temps d'une soirée au parc du château autour d'un buffet canadien.
      - Cars pour l'art : des propositions sont en cours d'étude pour la programmation.
- L. ANSELLEM informe de la date de la prochaine réunion de la Commission : le 25/06 à 18h30.

L. BERONJA demande si les emplacements des pianos mis à disposition pour la fête de la musique sont déjà définis. Il lui semblerait intéressant de mettre un piano dans une zone géographique différente du centre-ville afin d'animer d'autres quartiers, par exemple à Vésegnin. L. ANSELLEM répond que cette proposition sera étudiée.

**e. Commission Urbanisme du 29/04/2015 (JC. CHARLIER)**

JC. CHARLIER informe le Conseil des points étudiés :

- 15 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 5 permis de construire dont un modificatif : 3 ont été accordés, dont la construction de logements collectifs sur le secteur de Brétigny ;
- Présentation du projet de logements porté par la SEMCODA pour le personnel de la nouvelle école (14 logements, 12 pour le personnel et 2 logements sociaux). La Maire précise qu'une partie des logements sera réservée également à des professionnels de santé souhaitant s'installer sur la Commune. A la question de B. CHAUVET sur qui décidera de l'attribution de ces logements, JC. CHARLIER répond que ce sera la Commune pour les premiers locataires ;
- présentation de la densification douce maîtrisée : J. CHARLIER explique que 3 communes « pilotes » ont été retenues dans le département de l'Ain dont Prévessin-Moëns. La Direction Départementale des Territoires (DDT) ainsi que le CAUE vont travailler à ce projet avec la Commune. Une zone expérimentale s'étendant du lotissement de la Ravoire Nord jusqu'au centre-village a été proposée, avec la participation des habitants et des propriétaires concernés. L'objectif du projet est de maîtriser une densification inéluctable tout en respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

JC. CHARLIER précise qu'il s'agira également d'un projet pilote pour la CCPG qui sera représentée dans les groupes de travail afin de s'en inspirer pour l'avenir.

Mme la Maire ajoute que cette approche est inédite et va dans le sens de la politique de la Commune en matière d'urbanisme visant à associer le plus souvent possible les habitants aux projets. Plusieurs réunions de quartier ont déjà eu lieu.

**f. Commission Economie locale - Intercommunalité du 04/05/2015 (V. GOUTEUX)**

V. GOUTEUX présente la réunion des commerçants qui a rassemblé une vingtaine de commerçants et artisans autour du projet d'association des commerçants, avec le soutien de la CCI. L'association devrait être relancée dès le mois de septembre, avec pour objectifs d'améliorer la communication entre eux et d'avoir une meilleure visibilité de l'offre commerciale.

### **g. CCPG (A. CHARILLON)**

Madame la Maire explique au Conseil un des principaux points abordés lors du dernier Conseil Communautaire de la CCPG :

- Projet de Territoire: présentation d'une étude visant à :
  - définir les ambitions de notre territoire à échéance 2030,
  - construire une stratégie de développement,
  - définir un plan d'actions partagé par tous.

A plus ou moins long terme ce projet servira de base pour le futur PLUi.

### **f. CCAS (C. MARTIN)**

- Jardins familiaux : les 52 parcelles ont été mises à disposition des jardiniers. Elles sont à louer pour une année renouvelable, après signature du règlement intérieur mis en place lors du dernier CCAS. 8 parcelles restent encore à attribuer.
- Soirée espagnole : bilan très satisfaisant. Les participants ont demandé plus de soirées à thèmes par an.
- Cours de français : tous les lundis matins animés par des bénévoles. Les 9 participants sont très réguliers et impliqués.
- Séjour des aînés (+ de 60 ans) : du 19 au 23 mai dans le Cantal. Une trentaine de personnes sont inscrites pour y participer.
- Sortie des aînés (+ de 70 ans) : visite d'une ferme-musée dans le Jura, une fabrique d'horloges comtoises et une taillerie de pierres semi-précieuses.

## **5. FINANCES :**

### **A. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

M. COIN rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la convention signée le 12/04/2013 entre l'école Saint-Vincent et la Commune, celle-ci participe aux frais de fonctionnement de l'école au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits et résidant à Prévessin-Moëns.

Il expose que la participation communale au titre de l'année scolaire 2013/2014, à payer au budget 2015, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Cette participation s'élève à la somme de 46 643.32 €, pour 26 maternelles et 54 élémentaires.

Il précise la participation de la Commune n'est pas obligatoire, mais que compte tenu de la première proximité de cette école et du nombre significatif d'élèves de la Commune qui y sont scolarisés, cette participation s'inscrit dans la volonté de laisser le libre choix aux parents quant à la scolarisation de leurs enfants et d'être équitable envers tous les enfants de la commune.

*Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal accepte la participation à verser à l'école Saint-Vincent, d'un montant de 46 643.32 € pour l'année scolaire 2013/2014, payable sur l'année 2015.*

### **B. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES AFFERENTS**

M. COIN, adjoint délégué aux Finances, expose au Conseil que suite à la suppression des tarifs réglementés pour la vente d'électricité, la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés permettra de réaliser des économies d'échelle en favorisant la mutualisation des procédures de marchés, tout en respectant les préoccupations environnementales.

Ce groupement sera constitué du SIVOM de l'Est Gessien et des Communes de Prévessin-Moëns, Ferney-Voltaire et Ornex.

Il précise que le SIVOM propose d'en être le coordonnateur et assurera les missions suivantes :

- assister les membres dans la définition de leurs besoins et centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par lui en concertation avec ses membres,
- définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et procéder à ce titre au choix du type de contrat et de procédure appropriés, convocation et organisation de la CAO si besoin, analyse des offres et négociations avec les membres, présentation du dossier et de l'analyse en CAO, information des candidats évincés, rédaction et envoi de l'avis d'intention de conclure,
- constitution des dossiers de marchés,
- transmission si besoin au contrôle de légalité avec le rapport de présentation,
- notification,
- information au préfet,
- rédaction et publication de l'avis d'attribution,

Même si le coordonnateur n'a pas dans ses missions l'exécution il intervient pour les étapes suivantes :

- reconduction, préparation des avenants, le cas échéant,
- assistance en cas de litige avec le titulaire.

Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offres du groupement, chargée de l'attribution des marchés afférents, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant issus de la CAO de chaque membre non coordonnateur, élus par leur assemblée délibérante, et sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Une convention d'adhésion devra être signée entre le SIVOM et les communes membres du groupement (Prévessin-Moëns, Ornex et Ferney-Voltaire) afin d'entériner les modalités de fonctionnement et de déterminer les obligations respectives de chacune des parties, étant précisé que chaque membre du groupement signera les marchés et s'assurera de leur bonne exécution. Celle-ci a été approuvée par le SIVOM le 21/01/2015.

*Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :*

- *accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération ;*
- *autorise l'adhésion de la Commune au dit groupement ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir avec le SIVOM et tous documents afférents ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les marchés et documents y afférents ;*
- *élit, par 28 voix, les représentants de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :*
  - *Mme Elisabeth DECOUZ, conseillère municipale, en qualité de titulaire ;*
  - *Mme Séverine RALL, adjointe à la Maire, en qualité de suppléante.*

## **6. MODULAIRE ECOLE LA BRETONNIERE : DEMANDE AUTORISATION DE TRAVAUX**

JC. CHARLIER rappelle au Conseil que la nouvelle école n'ouvrira ses portes qu'à la rentrée 2016. Il expose au Conseil que l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire à l'école de la Bretonnière à la rentrée 2015 conduit par anticipation à prévoir l'installation d'un bâtiment modulaire permettant d'accueillir les enfants dans

les meilleures conditions, si la création d'une nouvelle classe était annoncée par les services de l'Education Nationale.

Il précise que la Commune travaille activement pour le maintien de la sixième classe à la maternelle Grands-Chênes, plutôt qu'une ouverture à la Bretonnière, mais la décision n'appartenant pas à la Commune, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions pour agir rapidement dans tous les cas de figure.

Compte tenu de ces éléments, il propose d'anticiper une éventuelle installation, dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école, d'un modulaire d'environ 80 m<sup>2</sup> sur le site de l'école de la Bretonnière.

*Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.*

## **7. PERSONNEL COMMUNAL :**

B. FRAMMERY précise que les points suivants ont reçu l'avis favorable de la Commission Personnel du 16/04/2015.

### **A. CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES**

B. FRAMMERY rappelle au Conseil que le dispositif « emplois d'avenir » a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, et peu ou pas qualifiés. Ces contrats sont des CDD d'une durée minimale de 12 mois et maximale de 36 mois, qui bénéficient de l'aide de l'Etat (75 % du taux horaire brut du S.M.I.C) et s'accompagnent d'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour la partie n'excédant pas le SMIC. Le coût annuel d'un emploi d'avenir pour la collectivité est de l'ordre de 6 000 €.

Il explique que, dans une logique à la fois d'accompagnement de jeunes vers l'acquisition d'une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle mais aussi de réponse aux besoins des services, la collectivité a déjà engagé un jeune en emploi d'avenir, pour les Services Techniques sur un poste d'agent d'entretien polyvalent.

Considérant que le 1<sup>er</sup> bilan est très largement satisfaisant, il propose de créer un 2<sup>nd</sup> poste d'emploi d'avenir à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour ce même service, sur un poste d'agent technique polyvalent spécialité Voirie.

A la question de L. BERONJA, B. FRAMMERY répond que le dernier emploi d'avenir a été créé pour les services administratifs.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

### **B. CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES - CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

B. FRAMMERY expose au Conseil que le service Ressources Humaines de la collectivité gère désormais près de 90 agents et que le renfort du service, piloté actuellement par un agent travaillant à 80 %, est envisagé depuis plusieurs mois ; un poste à temps plein a, dans ce sens, été inscrit au BP 2015.

B. FRAMMERY précise qu'un comparatif a été effectué avec des collectivités équivalentes en nombre d'agents : celles-ci emploient entre 2 et 2.5 agents à temps plein.

Il précise que le renfort du service doit permettre notamment de consolider le suivi administratif des carrières, de sécuriser le suivi des agents en arrêt maladie et accident du travail (complexité de certains dossiers) et de gérer l'ensemble des personnels contractuels qui interviennent notamment dans les écoles, avec un turnover important.

Par ailleurs, des dossiers conséquents pourraient très prochainement relever des Ressources Humaines, tels que la refonte du régime indemnitaire, du règlement

intérieur de la collectivité, ou encore l'optimisation du travail dans les écoles et les recrutements à venir en vue de la mise en service de la 3<sup>ème</sup> école.

*Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal crée un poste permanent à temps complet d'assistant Ressources Humaines, cadre d'emplois des adjoints administratifs, et modifie dans ce sens le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.*

**C. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, SAISONNIER D'ACTIVITE ET VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI**

B. FRAMMERY explique au Conseil que la Commune emploie régulièrement des agents contractuels pour des besoins saisonniers ou temporaires et dans certains cas de vacances d'emplois prévus par la loi. Jusqu'à présent le Conseil municipal devait délibérer à chaque fois pour créer un poste, ralentissant ainsi le bon fonctionnement des services.

Ainsi, afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins auxquels certains services de la collectivité font face régulièrement, et de simplifier les procédures de recrutement, il propose d'autoriser Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à :

- recruter les agents contractuels en tant que de besoin, sur les grades d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques ;
- déterminer les niveaux de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le recours à ce personnel contractuel fera l'objet d'un bilan annuel qui sera présenté en Conseil municipal.

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

**D. INSTAURATION INDEMNITE ANNUELLE FORFAITAIRE AU TITRE DES FONCTIONS ITINERANTES**

B. FRAMMERY expose au Conseil que certains agents doivent effectuer, dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes, des déplacements à l'intérieur du territoire de la commune, avec leur véhicule personnel, sans bénéficier de contrepartie compensant les frais afférents. Il ajoute qu'il s'agit, pour la Commune, d'agents de catégorie C. Ces déplacements pouvant donner lieu à versement d'une indemnité, il propose d'instaurer l'indemnité annuelle forfaitaire au titre des fonctions itinérantes, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, au taux maximum annuel en vigueur et d'identifier les postes ouvrant droit à cette indemnité forfaitaire :

<b>Service</b>	<b>Poste</b>	<b>Type de déplacement (non exclusif)</b>
Scolaire	Responsable Assistant Agents polyvalents des écoles	Ecoles
Techniques	Agents d'entretien multi-sites	Divers sites

Il précise que le taux maximum de l'indemnité pour fonctions itinérantes, fixé par la réglementation, est de 210 € par an actuellement (montant qui peut être revalorisé réglementairement).

*Délibération : vote oui à l'unanimité.*

## 8. SCOLAIRE - TARIFS TAP A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Mme la Maire rappelle au Conseil que trois heures d'activités péri-éducatives (TAP) sont proposées aux enfants des deux écoles de la Commune, deux fois par semaine, de 15h à 16h30.

Mises en place depuis septembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, leur organisation et leur financement sont assurés majoritairement par la Commune. Une aide de 50 € par élève et par an est toutefois versée par l'Etat et une aide d'un montant similaire est versée par la CAF.

Elle explique qu'au vu du coût pour la collectivité (345 € par enfant et par an), des objectifs d'équité envers tous les enfants de la Commune mais aussi de responsabilisation des familles, leur participation financière est souhaitée. Elle rappelle que cette participation a fait l'objet de diverses concertations et discussions avec les parents d'élèves, notamment dans le cadre du comité de pilotage « rythmes scolaires » du 09/03/2015 et lors des conseils d'école.

A l'issue de cette phase de concertation, elle propose les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 :

Quotient familial	Forfait trimestriel / enfant (commune)		Forfait trimestriel / enfant (hors commune)		Ticket occasionnel (par séance et par enfant)
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Tranche 1 : < 6 000	4 €	8 €	+ 1 €	+ 2 €	2 €
Tranche 2 : 6 001 à 12 000	7 €	14 €	+ 1.50 €	+ 3 €	
Tranche 3 : 12 001 à 24 000	12 €	24 €	+ 3 €	+ 6 €	
Tranche 4 : > 24 000	24 €	48 €	+ 5 €	+ 10 €	

Elle précise que ces montants représentent un coût séance (1h30) s'établissant respectivement à environ 0.40 €, 0.60 €, 1 € et 2 €. Ils sont approximativement harmonisés avec les tarifs pratiqués par le SIVOM pour les enfants fréquentant l'école Intercommunale.

Elle ajoute que les recettes prévisionnelles, sur la base du nombre d'enfants inscrits pour l'année en cours, sont estimées à 70 000 € pour l'année 2016 et permettraient entre autres de projets autour de la jeunesse.

A la question de R. SUSS sur la répartition des familles au sein de ces tranches de quotient, Mme la Maire présente l'hypothèse de répartition pour l'année scolaire 2015-2016 :

Tranche 1 : 4,60 % des familles

Tranche 2 : 5,40 %

Tranche 3 : 45 %

Tranche 4 : 45 %

Mme la Maire explique que la facturation sera effectuée par le même agent s'occupant déjà de la cantine et du transport scolaire.

L. BERONJA rappelle qu'elle est opposée au paiement d'activités ayant lieu à l'école, même si elles sont en effet en dehors du temps scolaire. Elle rappelle également que lors de la dernière discussion sur le sujet, les 2 tranches inférieures ne devaient pas être facturées. Elle ajoute que dans les tranches supérieures, certains parents voient leurs factures remboursées par leur employeur.

B. FRAMMERY répond que rendre ces activités payantes permettra également plus d'engagement de la part des parents quant à l'assiduité de leurs enfants.



Mme la Maire précise que cette décision a été prise en concertation avec les parents d'élèves. Elle ajoute que la plupart des Communes du pays de Gex ont pris la même décision.

JP. LAURENSEN souligne le coût de l'émission d'un titre administratif pour des montants aussi faibles et craint les lourdeurs administratives. Il confirme que personnellement il se positionne pour une gratuité de ces activités. Il ajoute que les parents travaillant dans la fonction publique internationale, faisant partie des tranches de quotient supérieures, se font rembourser ces frais.

Mme la Maire répond que l'on ne peut pas résumer toutes les familles de ces tranches à ces cas particuliers, qui bénéficient en effet de nombreux avantages.

JP. LAURENSEN demande si les parents ayant participé aux comités de pilotage des rythmes scolaires sont représentatifs des parents d'élèves. Mme la Maire répond que tous les délégués de parents ont été invités à y participer et à donner leur avis.

*Délibération : par 22 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, C. PABON et M. CERAMI) le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des Activités Péri-éducatives tel que précisé ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.*

## **9. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES**

M. COIN expose au conseil qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 18 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2016. Il précise que ne doivent pas être pris en compte :

➤ les citoyens qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année de constitution de la liste préparatoire.

Par ailleurs, sont dispensés des fonctions de juré, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle :

➤ les personnes âgées de plus de 70 ans,

➤ les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

*M. COIN procède au tirage au sort de 18 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2016.*

## **10. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Contrat du 06.02.2015 avec l'entreprise VISTALLI : broyage parcelle Bois de Serves pour un montant de 4 900.00 € HT.
- Contrat du 11.03.2015 avec l'entreprise VECTEUR AUDIO : sonorisation et éclairage fête nationale pour un montant de 4 966.66 € HT.
- Contrat du 11.03.2015 avec l'entreprise INSERTION DES JEUNES DE L'AIN : entretien plantations pour un montant de 17 940.00 € HT.
- Contrat du 11.03.2015 avec l'entreprise INSERTION DES JEUNES DE L'AIN : entretien bassin rétention et chemin ruraux pour un montant de 5 520.00 € HT.
- Contrat du 12.03.2015 avec l'entreprise ARTPYROCONCEPT : feu artifice et sonorisation fête nationale pour un montant de 9 075.00 € HT.
- Contrat du 25.03.2015 avec l'entreprise VECTEUR AUDIO : sonorisation et éclairage pour spectacle Flash Dingues pour un montant de 4 558.33 € HT.
- Contrat du 07.04.2015 avec l'entreprise COUGNAUD : location édicules sanitaires pour manifestations pour un montant de 4 192.35 € HT.
- Contrat du 07.04.2015 avec l'entreprise BONGLET : sanitaires ALSH Prieuré lot 1 plâtrerie faux plafond pour un montant de 7 532.50 € HT.
- Contrat du 07.04.2015 avec l'entreprise GERARD GERMAIN : sanitaires ALSH Prieuré lot 4 plomberie pour un montant de 4 430.50 € HT.

- Contrat du 07.04.2015 avec l'entreprise JMPA : sanitaires ALSH Prieuré lot 3 carrelage pour un montant de 4 547.50 € HT.
- Contrat du 14.04.2015 avec l'entreprise PASSION JARDIN : plantations d'été pour un montant de 4 519.00 € HT.
- Contrat du 15.04.2015 avec l'entreprise CHAPITEAUX DU DAUPHINE : location chapiteau pour manifestation pour un montant de 10 543.20 € HT.

## 11. DIVERS

- Remerciements pour subventions : Mme la Maire informe des remerciements des associations suivantes, pour les subventions versées par la commune :
  - CFA des MFR de Vulbens
  - Centre d'Information et d'Orientation Bellegarde Pays de Gex
- Installation d'un médecin généraliste : Mme la maire informe le Conseil de la future arrivée d'un médecin généraliste sur la Commune à la fin de l'été 2015. Elle précise que le SIVOM apporte son soutien à cette démarche.

La séance a été levée à 22h15.

\*\*\*\*\*

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 2 juin 2015.